

Un projet pilote dans le canton de Berne

Assistanat au cabinet médical élargi pour lutter contre la pénurie

Beatrice Molinari, Sven Streit

Berner Institut für Hausarztmedizin (BIHAM), Universität Bern

L'Institut bernois de médecine de premier recours a développé le projet pilote «assistanat au cabinet médical élargi» comme mesure supplémentaire pour faire face à la pénurie de médecins de famille. Dans le cadre de ce poste de formation postgraduée d'une durée d'1 an, les futurs médecins de famille travaillent 3 jours par semaine chez un médecin de famille et 2 jours par semaine chez un médecin spécialiste installé en cabinet. Outre les thèmes spécifiques à la médecine de famille, les futurs médecins de famille sont également initiés à la gestion d'entreprise, à la technologie du cabinet médical, aux processus d'équipe et à la communication. La part de formation postgraduée s'en trouve augmentée par rapport à la prestation. En 2015, la première médecin-assistante a pu commencer son assistanat au cabinet médical élargi. Cet article décrit les premières expériences après 1 an.

Prérequis pour un assistanat au cabinet médical élargi

L'Institut bernois de médecine de premier recours (BIHAM) soutient les initiatives des praticiens formateurs qui souhaitent proposer, au sein de leur cabinet, un assistanat au cabinet médical élargi, car il est convaincu que les projets innovants augmentent l'attractivité de la formation postgraduée pour devenir médecin de famille. Dans le cadre du programme cantonal d'assistanat au cabinet médical, le canton de Berne participe aux coûts salariaux des médecins-assistants. Le programme prendra fin en 2017 dans le canton de Berne, mais un prolongement est en cours de négociation avec le canton. Le praticien formateur est responsable de la formation postgraduée et de l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Durant la phase pilote, le BIHAM a réalisé des entretiens d'évaluation tous les 3 mois avec le praticien formateur et la médecin-assistante. De légères adaptations ont immédiatement pu être effectuées.

Mise en œuvre du projet «assistanat au cabinet médical élargi»

Du point de vue de l'ensemble des participants, le projet pilote s'est déroulé sans problème. Pour le praticien formateur, cela représentait un défi de trouver des spécialistes motivés en pédiatrie, dermatologie, ORL, chirurgie, orthopédie, gynécologie et radiologie et d'organiser

tous les rendez-vous pour la médecin-assistante. A l'avenir, les médecins-assistants assureront eux-mêmes la recherche de rendez-vous. Différents participants ont exprimé leur souhait de recruter des médecins-assistants sur le point d'ouvrir un cabinet, car ils estimaient que le gain de connaissances était alors maximal. Par ailleurs, les discussions au sujet de la gestion d'entreprise, de la technologie du cabinet médical, des processus d'équipe et de la communication sont particulièrement essentielles lors de cette phase, étant donné que les jeunes collègues sont confrontés à ces problématiques lors de l'ouverture d'un cabinet.

Investissement et bénéfice

L'ensemble des participants ont jugé que l'investissement était raisonnable par rapport aux grands bénéfices retirés. Le praticien formateur a apprécié l'échange professionnel et personnel avec la jeune collègue. Dans la plupart des cas, les médecins spécialistes et la médecin-assistante ont examiné les patients ensemble, ce qui a nécessité davantage de temps. Certains spécialistes estimaient que les patients ne souhaitaient pas voir leur spécialiste que l'espace de quelques minutes. En fonction du spécialiste, le temps consacré variait, mais était dans l'ensemble plutôt important. Un spécialiste a ainsi résumé: «Je trouve cela super. Si je souhaitais devenir médecin de famille, je chercherais immédiatement un poste d'assistanat au cabinet médical élargi. C'est la meilleure

Infobox

Le bureau de coordination «Formation postgraduée en médecine de famille» au BIHAM a pour missions d'accroître l'attractivité de la formation postgraduée pour devenir médecin de famille par le biais de divers projets et mesures, de soutenir les futurs médecins de famille dans leur voie et d'être présent tout au long de la formation postgraduée, dans le but de gagner davantage de médecins à la cause de la médecine de famille. Il est financé par le canton de Berne.

Il propose les offres suivantes:

- Assistanat au cabinet médical cantonal (21 postes par an jusqu'à la fin 2017)
- Postes de rotation (13 postes)
- Projets tels que l'assistanat au cabinet médical élargi
- Mentoring et orientation professionnelle
- Newsletter

En sa qualité d'institut universitaire, le BIHAM assure un mandat d'enseignement et de recherche en médecine de famille. La promotion de la relève est une priorité essentielle. Depuis juin 2016, le BIHAM a développé un nouveau domaine «Promotion de la relève et mise en réseau des médecins de famille» (responsable: Dr Sven Streit).

chose qui puisse arriver aux assistants parce qu'ici, ils voient ce dont est constitué le quotidien et ont la chance d'apprendre quelque chose avec un encadrement étroit.»

Choix des domaines de spécialité

L'assistante et les médecins spécialistes ont estimé que tous les domaines de spécialité étaient pertinents pour l'activité ultérieure en tant que médecin de famille, néanmoins pas dans une mesure identique et dépendamment de l'emplacement du futur cabinet du médecin de famille en devenir. Par exemple, pour un cabinet en milieu urbain, une formation postgraduée en gynécologie n'est pas absolument indispensable. Parmi les possibles disciplines supplémentaires citées figuraient la rhumatologie, la pneumologie et la cardiologie ou par exemple un échange avec un physiothérapeute.

Atteinte des objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage utilisés étaient ceux de l'*Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue* (ISFM) pour la formation postgraduée des futurs médecins de famille dans les domaines de spécialité, qui sont également utilisés pour les postes de rotation. Du point de vue de la médecin-assistante, les objectifs d'apprentissage les plus pertinents pour son activité en tant que médecin de famille ont été globalement atteints dans les domaines de spécialité, à l'exception de la gynécologie. Pour les «matières supplémentaires», telles que la gestion d'entreprise, la technologie du cabinet médical, les processus d'équipe et la communication, les contenus d'apprentissage ont été définis par le praticien formateur et ont été atteints d'après les deux parties. Il a été à nouveau souligné que

ces objectifs peuvent être mieux atteints lorsque le médecin-assistant est sur le point d'ouvrir son cabinet.

Activité de la médecin-assistante

En gynécologie, l'enseignement a eu lieu principalement sous forme d'«observation» et seulement partiellement sous forme de «réalisation autonome sous supervision». En ORL, dermatologie et orthopédie, l'apprentissage a eu lieu à la fois sous forme d'«observation» et de «réalisation autonome sous supervision». En chirurgie, la «réalisation autonome sous supervision» se trouvait au premier plan, mais la médecin-assistante a également parfois pu agir sous forme de «réalisation autonome après concertation».

Préparation à l'activité en cabinet

Grâce à son assistanat au cabinet médical élargi, la médecin-assistante a beaucoup gagné en assurance pour son activité future dans un cabinet de médecin de famille. En particulier, sa capacité à estimer quand un patient doit être orienté vers un spécialiste a augmenté.

Résumé

Les attentes de la médecin-assistante et du praticien formateur ont été dépassées. Les médecins spécialistes ont également jugé que le projet était positif. À l'avenir, tous les participants collaboreront à nouveau au projet et ils sont unanimes sur le fait que l'assistanat au cabinet médical élargi représente une formation postgraduée spécifique à la médecine de famille attractive et optimale pour les futurs médecins de famille. Sa poursuite dépend des négociations sur le programme cantonal d'assistanat au cabinet médical du canton de Berne. Le BIHAM y travaille avec acharnement. Pour ce faire, nous avons besoin du soutien de la sphère politique et de tous les médecins de famille, de sorte que des postes de formation postgraduée attractifs comme celui-ci puissent encore être proposés à l'avenir.

Remerciements

Nous remercions le médecin de famille participant, son équipe de cabinet et les médecins spécialistes pour leur engagement dans l'assistanat au cabinet médical élargi. La médecin-assistante citée anonymement a donné son accord pour cet article. Nous souhaitons également remercier le Dr Regina Ahrens pour l'établissement du plan d'évaluation et des questionnaires d'évaluation et la réalisation de l'évaluation de l'assistanat au cabinet médical élargi, ainsi que Caroline Schlauffer et le Dr Verena Friedrich du centre pour la formation postgraduée universitaire de l'université de Berne (ZUW) pour la planification, l'analyse des données et la rédaction du rapport d'évaluation qui a été résumé ici. Sans nos sponsors, le projet pilote d'assistanat au cabinet médical élargi n'aurait pas pu voir le jour et c'est pourquoi, nous remercions spécialement les entreprises MCL, CPT, la Caisse des médecins et Optipharm pour leur soutien.

Correspondance:
Dr med. Sven Streit
Bernser Institut für
Hausarztmedizin (BIHAM)
Gesellschaftsstrasse 49
CH-3012 Bern
Sven.streit[at]
biham.unibe.ch